

HESPUL
114, bd du 11 novembre
F-69100 VILLEURBANNE
Tél. : +33 (0) 4 37 47 80 90
Fax : +33 (0) 4 37 47 80 99
E-Mail : info@hespul.org
Web: www.hespul.org

Villeurbanne, le 17 mai 2005

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE Contrat de raccordement au réseau & Contrat d'achat

Vous venez d'acquérir une centrale photovoltaïque que vous désirez raccorder au réseau national de distribution de l'électricité. Pour cela, vous devez suivre une procédure complexe, fruit du cadre réglementaire mis en place ces dernières années. Ce document a vocation à vous guider dans toutes ces démarches.

Contrats

Deux contrats sont à mettre en place pour vendre votre électricité photovoltaïque à un tarif bonifié :

- Un **contrat de raccordement technique** au réseau national de distribution de l'électricité
- Un **contrat d'achat de l'électricité** par votre distributeur habituel.

A qui s'adresser ?

► Si votre distributeur d'électricité est EDF, deux interlocuteurs sont à contacter indépendamment pour chaque contrat :

- L'agence **Accès au Réseau de Distribution Grand Centre (ARD Tours)** pour tout ce qui concerne le contrat de raccordement, ceci où que vous soyez en France. C'est à ce centre que vous devez adresser votre demande de contrat de raccordement, les éléments administratifs et techniques requis et vos questions éventuelles. Il sert d'interface entre vous et votre centre EDF GDF Services local, qui sera l'exécutant des travaux à effectuer.
- L'agence **Administration des Obligations d'Achat** correspondant à votre région pour tout ce qui concerne le contrat d'achat.

Les coordonnées de vos interlocuteurs sont données en annexe à la fin de ce dossier.

► Si vous faites partie des 5% de français alimentés par un « **distributeur non nationalisé** » (en général une régie), toutes les démarches seront à faire auprès de lui directement, et ce pour les 2 contrats.

Les démarches pourront alors être sensiblement différentes de celles décrites dans ce document. Contactez votre régie pour vous assurer de la bonne procédure à suivre.

Options de raccordement :

Lors de la connexion de votre centrale photovoltaïque au réseau, deux options différentes de branchement vous seront proposées :

- **option vente de la totalité de la production** : dans ce cas, l'intégralité de votre production sera injectée sur le réseau et vendue au tarif fixé par la loi. Un point de branchement spécifique à la production sera alors créé par le gestionnaire de réseau (EDF ou régie). Vos consommations transiteront par ailleurs intégralement par votre compteur de consommation existant comme habituellement. Cette option de branchement est en général un peu plus onéreuse que l'option vente du surplus (comptez 400 à 700 € en moyenne).
- **Option vente du surplus** : dans ce cas, votre production électrique est prioritairement consommée sur place par les appareils en cours de fonctionnement (autoconsommation). Seul le surplus de votre production par rapport à vos consommations instantanées sera injecté en vendu sur le réseau. Cette option demande une intervention relativement simple sur le réseau puisque seul un compteur de production est ajouté (comptez un coût de 200 à 400 € en moyenne).

Contenu du Contrat d'achat :

Le tarif d'achat est fixé à 15,25 c€/kWh en France métropolitaine (le double en Corse et DOM) pour un contrat dont la demande a été faite avant le 31 décembre 2002. Pour les demandes postérieures, le tarif sera à la fois diminué annuellement de 5 % et réajusté suivant l'inflation. Ainsi pour une demande faite en 2004 le tarif d'achat en France métropolitaine est de l'ordre 14,52 c€/kWh. Le contrat est signé pour une durée de 20 ans.

- Attention, certaines feuilles du courrier contiennent des informations recto-verso

Tarif applicable :

C'est la date de réception par l'agence Administration des Obligations d'Achat (ou par la régie) de la demande de contrat d'achat qui déterminera le tarif appliqué, même si les documents à fournir pour compléter le dossier sont transmis ultérieurement.

Vous pouvez faire une telle demande de contrat d'achat jusqu'à 12 mois AVANT la mise en service de votre centrale.

Délais

Dès que vous avez un devis de fourniture de matériel photovoltaïque et que vous êtes sûr de réaliser l'installation dans les 12 mois qui suivent, vous pouvez commencer ces démarches administratives.

Il est impératif de les entamer au plus tard lors de l'installation de votre centrale.

Un diagramme en page 4 résume la chronologie de toutes ces démarches, vous pouvez vous y référer et cocher chaque étape accomplie pour vous fixer des repères. Bien sûr, certaines démarches peuvent être réalisées en parallèle (au même moment).

Prévoyez un minimum de 6 semaines pour l'obtention de chacune des pièces car les administrations sont très sollicitées.

Fiscalité

Tant que votre « chiffre d'affaires » ne dépasse pas 76 300 € par an (chiffre 2004), vous êtes exonéré d'inscription auprès du registre du Commerce et du versement des impôts commerciaux (TVA, taxe professionnelle, etc), sous réserve de déclarer les montants perçus dans votre déclaration annuelle sur le revenu. Il s'agit de revenus "non professionnels accessoires" à déclarer sur l'imprimé 2042 C, chapitre 5 : revenus des professions non salariées, cadre C : revenus industriels et commerciaux non professionnels, régime micro-entreprise. C'est le total vendu qui doit être déclaré et sachez que si le chiffre d'affaires est inférieur à 1 090 €, le revenu sera exonéré d'impôt.

Vous êtes également exonéré de toute cotisation sociale lorsque votre revenu « accessoire » ne dépasse pas 4 172 € (chiffre 2004).

Si vous n'êtes pas un particulier (professionnel, SCI, association, etc), les dispositions fiscales applicables sont différentes. Consultez votre comptable et votre centre des impôts pour en avoir le détail.

Cas particuliers

- En cas de litige ou de complication lors de ces démarches, merci de nous en informer. Ces arguments pourront éventuellement nous permettre de négocier une simplification de la procédure.
- Si vous avez des questions par rapport à un contrat existant, contactez-nous.

Nous sommes tout à fait conscients du caractère très bureaucratique des démarches à réaliser, qui plus est pour obtenir un tarif d'achat nettement inférieur à ce que nous espérions. Nous avons pour notre part fait des propositions très précises de simplification des procédures administratives, en parfaite conformité avec l'esprit de la récente Directive Européenne 2000/77 en faveur des sources renouvelables de production d'électricité. Nous n'avons pas encore été entendus, mais nous ne perdons pas espoir pour le futur.

En tout état de cause, sachez que votre enthousiasme pour installer un toit solaire et votre témoignage des difficultés rencontrées seront autant d'arguments pour faire évoluer les choses pour les futurs candidats. Nous vous en remercions par avance.

Attention aux unités utilisées sur les différentes lettres types, ce ne sont pas toujours les mêmes !

Pour vous aider :

1000 W = 1kW = une puissance (d'onduleur, par exemple)

1000 Wc = 1kWc = un kiloWatt crête = une puissance photovoltaïque sous conditions standards

1000 Wh = 1 kWh = une quantité d'énergie produite (par votre centrale) ou consommée (par vous, par exemple)

Note : La chronologie des événements de la page 4 mentionne les démarches de demande de subventions. Pour avoir plus de détails sur ces démarches, veuillez contacter l'Espace Info→Energie le plus proche de chez vous (coordonnées au N°AZUR 0810 060 050 ou sur Internet :

<http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/InfoEnergie.html>).

INFO* HESPUL

Vous souhaitez vous abonner à Hespul-Info, adhérer ou faire un don à Hespul ?

N'hésitez pas à nous contacter : Tel. 04 37 47 80 90, Email. info@hespul.org

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A FOURNIR

LISEZ CE GUIDE JUSQU'AU BOUT AVANT DE COMMENCER A REMPLIR LES FORMULAIRES ADMINISTRATIFS
-GARDEZ SYSTEMATIQUEMENT UNE COPIE DE CHAQUE PIECE DE CE DOSSIER CHEZ VOUS-

1. Pour le contrat de raccordement technique

1.1 Fiches de collecte de renseignement ARD (Accès au Réseau de Distribution)

Cette fiche renseigne le gestionnaire du réseau électrique sur les éléments techniques que vous allez brancher sur son réseau. Pour avoir ces éléments techniques, lisez attentivement votre devis et/ou contactez votre fournisseur de matériel photovoltaïque.

Envoyez la fiche de renseignement et les pièces à joindre éventuelles (schémas de connexion) en deux exemplaires à **EDF GDF Services-ARD Grand CENTRE ou à votre régie**.

Ci-joint les fiches et un guide pour vous aider à les remplir (1.1)

1.2 Copie du récépissé du permis de construire (PC), si applicable, ou de la déclaration de travaux (DT) sinon. Pour l'obtenir, il suffit de réaliser la démarche habituelle en mairie.

1.3 Copie du récépissé de la « déclaration d'exploiter une installation photovoltaïque »

Cette déclaration se fait auprès de la DIDEME (Direction de la Demande et des Démarches Energétiques), qui est la direction du ministère de l'industrie compétente. Cette démarche légalise l'implantation de votre centrale.

La demande doit être faite en 3 exemplaires.

Lettre type (1.3) jointe

Nota : Vous avez besoin d'autres pièces pour faire cette demande, dont les accords pour subventions -les éléments économiques de votre projet sont à indiquer-, une copie de votre PC ou DT et une copie des fiches de renseignements ARD (1.1).

1.4 Attestation de conformité de l'installation

Votre installation doit être conforme aux normes en vigueur, et votre installateur doit l'attester. Demander-la lors de l'installation de la centrale.

Lettre type (1.4) jointe

Nota : Si vous avez réalisé l'installation vous-même, vous pouvez fournir une simple déclaration sur l'honneur.

2. Pour le contrat d'achat de l'électricité

2.1 Demande de contrat d'achat

Cette demande doit être faite par courrier recommandé avec accusé de réception auprès de **vo**
tre agence Administration des Obligations d'Achat ou de votre régie. Elle peut avoir lieu jusqu'à 12
mois AVANT la mise en service de votre installation et la signature du contrat d'achat.

Lettre type (2.1) et liste des agences Administrations des Obligations d'Achat jointes

Nota : $4^\circ = 5^\circ + 5_{\text{bis}}$

Cas vente de la totalité votre puissance d'autoconsommation et votre autoconsommation sont égales à 0. Ainsi $5^\circ = 4^\circ$ et $3_{\text{bis}} = 5_{\text{bis}} = 0$

Cas vente du surplus : $3_{\text{bis}} = 3^\circ$ et on peut indiquer arbitrairement $5^\circ = 5_{\text{bis}} = 0,5 \times 4^\circ$

La date prévisible de mise en service industrielle est la date à laquelle vous pensez remplir les dispositions du contrat d'achat :

- 1) avoir une copie de votre récépissé de déclaration d'exploiter (la réponse à la lettre type (1.3)) et
- 2) avoir une copie de votre certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat (la réponse à la lettre type (2.4)) et
- 3) avoir votre contrat de raccordement signé.

2.2 Copie du récépissé du permis de construire, si un permis de construire a été nécessaire. La copie de la déclaration de travaux n'est pas nécessaire le cas échéant.

2.3 Copie du récépissé de la « déclaration d'exploiter une installation photovoltaïque »

Voir ci-dessus (1.3)

2.4 Copie du certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat

Ce certificat est obtenu auprès de votre DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement).

Lettre type (2.4) et liste des DRIREs jointes

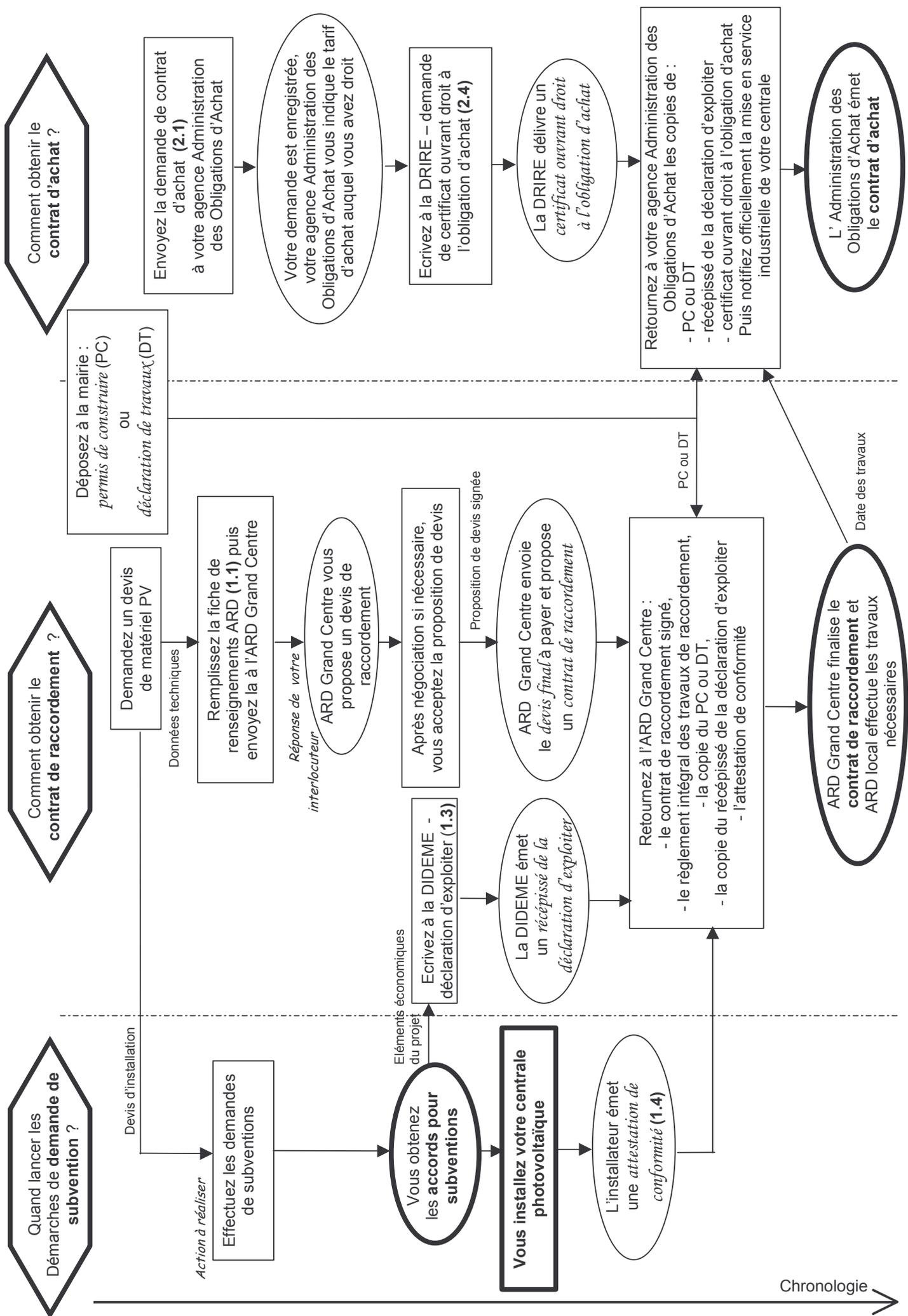
ATTENTION ! Lorsque vous augmentez la puissance d'une installation existante cette lettre ne convient pas. Si vous êtes dans ce cas, contactez-nous pour plus de précision.

2.5 Notification de Mise en Service Industrielle

Vous devez notifier par courrier AR la Mise en Service Industrielle de votre centrale à votre agence Administration des Obligations d'Achat (ou votre régie) et leur préciser la date exacte de l'intervention de l'ARD pour les travaux de raccordement.

Lettre type 2.5 jointe

- Attention, certaines feuilles du courrier contiennent des informations recto-verso



Chronologie

Fiches de collecte de renseignements pour étude détaillée de raccordement d'une installation photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA raccordée au réseau exploité par EDF

Fiche E : CARACTERISTIQUES DU SITE



Comment remplir les 4 pages de votre fiche de collecte de renseignements ARD

DEMANDEUR :

Raison Sociale	
Adresse	
Code Postal - Ville	
Téléphone	
Nom de l'interlocuteur	

Le demandeur agit :

- Pour son propre compte.
- En tant que mandataire du propriétaire de l'installation désigné ci-dessous

PROPRIETAIRE DE L'INSTALLATION (à remplir si le demandeur n'est pas le propriétaire de l'installation)

Nom - Prénom	
Adresse	
Code Postal - Ville	
Téléphone	

SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'INSTALLATION:

Nom	
Adresse	
Code Postal - Ville	
Date prévisible de mise en service	

Date à laquelle vous pensez remplir les dispositions des contrats (voir pg 2/4)

1 kWc = approx. 8m² de modules ou 10m² de tuiles photovoltaïques Imerys

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION :

Description des panneaux photovoltaïques à installer	Surface prévue (m ²) :
	Puissance de production (W crête) :
Description des onduleurs	Marque : Type : Puissance (W) : Monophasé <input type="checkbox"/> triphasé <input type="checkbox"/> Nombre : Si plusieurs onduleurs, schéma électrique de leur raccordement faisant apparaître toutes les phases du branchement.

Une centrale de 1 kWc = puissance de production de 1 000 W crête

Consultez l'entreprise qui vous a vendu votre centrale

SI PLUSIEURS ONDULEURS : Faire un dessin précis - indiquez l'emplacement des onduleurs, disjoncteur, parafoudre, compteurs... contactez votre installateur, si besoin

Emission harmoniques des onduleurs (onduleurs de plus de 16A par phase)	Joindre une fiche fournie par le constructeur précisant les émissions harmoniques en courant, rang par rang, jusqu'au rang 40 (cf. rapport technique CEI 61000-3-4). Les émissions sont à donner en pourcentage du courant nominal de l'onduleur.
Protection de découplage La protection de découplage est obligatoire en application du chapitre VII de l'arrêté du 21 juillet 97. Elle peut être intégrée à l'onduleur (si la puissance inférieure à 5 kVA avec un raccordement monophasé) ou indépendante de ce dernier. Dans ce cas elle sera de type 2.1 si $P \leq 10$ kW ou 2.2 si $P > 10$ kW, P étant la puissance de l'installation de production.	<input type="checkbox"/> Protection de découplage incorporée à l'onduleur (joindre le procès verbal d'essai délivré par un laboratoire d'essai agréé mentionnant sa conformité à la norme DIN VDE 0126 d'octobre 1997) <input type="checkbox"/> Protection non intégrée à l'onduleur, <input type="checkbox"/> Protection de découplage de type 2.1 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Protection de découplage de type 2.2 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Fou... app...
Existence d'un stockage d'énergie L'installation est-elle équipée d'un dispositif de stockage de l'énergie par batteries	<input type="checkbox"/> Oui (préciser le type de stockage) <input type="checkbox"/> Non
Schéma de l'installation	A fournir obligatoirement pour toutes les installations utilisant plusieurs onduleurs et / ou pour les installations équipées de batterie de stockage
Type de raccordement au réseau de Distribution	Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/>

Renseignez vous auprès de l'entreprise qui vous a vendu votre centrale

SI PLUSIEURS ONDULEURS :
Faire un dessin précis - indiquez les champs photovoltaïques et l'emplacement des onduleurs, disjoncteur, parafoudre, compteurs... contactez votre installateur, si besoin

DONNEES ADMINISTRATIVES

Référence du contrat de fourniture	N° de contrat : _____ Puissance souscrite : _____ kVA
------------------------------------	--

La REFERENCE CLIENT indiquée sur votre facture EDF

Puissance de votre abonnement électrique (3kW, 6kW, 9kW ou 12kW)
Regardez en bas du verso de votre facture EDF

CERTIFICATION DES DONNEES

Nom - Prénom du signataire (propriétaire de l'ouvrage ou mandataire)	
Date	Signature

Envoyer à :
ARD GRAND CENTRE
8 rue Boutteville BP 442
37204 Tours cedex 03

Ne pas oublier de mettre ses initiales sur chaque page

Fiches de collecte de renseignements pour étude détaillée de raccordement d'une installation photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA raccordée au réseau de distribution BT exploité par EDF

Fiche E : CARACTERISTIQUES DU SITE

DEMANDEUR :

<i>Raison Sociale</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>Code Postal – Ville</i>	
<i>Téléphone</i>	
<i>Nom de l'interlocuteur</i>	

Le demandeur agit :

- Pour son propre compte
 En tant que mandataire du propriétaire de l'installation désigné ci-dessous

PROPRIETAIRE DE L'INSTALLATION (à remplir si le demandeur n'est pas le propriétaire de l'installation)

<i>Nom – Prénom</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>Code Postal – Ville</i>	
<i>Téléphone</i>	

SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'INSTALLATION :

Nom	
Adresse	
Code Postal – Ville	
Date prévisible de mise en service	

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION :

Description des panneaux photovoltaïques à installer	<p>Surface prévue (m²) :</p> <p>Puissance de production (W crête) :</p>
Description des onduleurs	<p>Marque :</p> <p>Type :</p> <p>Puissance (W) :</p> <p>Monophasé <input type="checkbox"/> triphasé <input type="checkbox"/></p> <p>Nombre :</p> <p>Si plusieurs onduleurs, schéma électrique de leur raccordement faisant apparaître toutes les phases du branchement.</p>

<i>Emission harmoniques des onduleurs (onduleurs de plus de 16A par phase)</i>	Joindre une fiche fournie par le constructeur précisant les émissions harmoniques en courant, rang par rang, jusqu'au rang 40 (cf. rapport technique CEI 61000-3-4). Les émissions sont à donner en pourcentage du courant nominal de l'onduleur.
Protection de découplage La protection de découplage est obligatoire en application du chapitre VII de l'arrêté du 21 juillet 97. Elle peut être intégrée à l'onduleur (si la puissance inférieure à 5 kVA avec un raccordement monophasé) ou indépendante de ce dernier. Dans ce cas elle sera de type 2.1 si $P \leq 10$ kW ou 2.2 si $P > 10$ kW, P étant la puissance de l'installation de production.	<input type="checkbox"/> Protection de découplage incorporée à l'onduleur (joindre le procès verbal d'essai délivré par un laboratoire d'essai agréé mentionnant sa conformité à la norme DIN VDE 0126 d'octobre 1997) <input type="checkbox"/> Protection non intégrée à l'onduleur, <input type="checkbox"/> Protection de découplage de type 2.1 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Protection de découplage de type 2.2 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Fournir la liste complète des matériels envisagés (relais + appareil de coupure) pour réaliser la protection de découplage
Existence d'un stockage d'énergie L'installation est-elle équipée d'un dispositif de stockage de l'énergie par batteries	<input type="checkbox"/> Oui (préciser dans ce cas le nombre de batteries et les capacités de stockage) Nombre de batteries : Capacité totale de stockage : kWh
Schéma de l'installation	A fournir obligatoirement pour toutes les installations utilisant plusieurs onduleurs et / ou pour les installations équipées de batterie de stockage
Type de raccordement au réseau de Distribution	Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/>

DONNEES ADMINISTRATIVES

Référence du contrat de fourniture	N° de contrat : Puissance souscrite : _____ kVA
------------------------------------	--

CERTIFICATION DES DONNEES

<i>Nom – Prénom du signataire (propriétaire de l'ouvrage ou mandataire)</i>	
<i>Date</i>	<i>Signature</i>

Nom :
 Prénom :
 Domicile :

Ministère délégué à l'industrie
DIDEME
 (Direction de la demande et des marchés énergétiques)
 Sous-direction du système électrique
 Télédéc 122
 61 boulevard Vincent Auriol
 75703 Paris Cedex 13

Objet : déclaration d'exploiter une installation photovoltaïque

Monsieur le Ministre,

Ayant l'intention d'exploiter une installation de production d'électricité d'une puissance inférieure à 450kW, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, conformément au Décret du 7 septembre 2000 relatif à l'autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité, une déclaration d'exploitation.

Vous trouverez ci-dessous les indications et les pièces suivantes exigées par le Décret du 7 septembre 2000, Article 2 :

1° Identité du demandeur :

2° Capacités techniques, économiques et financières du pétitionnaire :

Le coût du projet est de euros, qui est financée à hauteur
 de paret
 de paret
 de par

3° Caractéristiques principales de l'installation : (informations transmises par les installateurs)

Energie primaire : énergie radiative du soleil
 Puissance crête installée :Wc
 Puissance nominaleW
 (puissance à la sortie du ou des onduleur(s))
 Puissance maximale :W
 (puissance maximale du ou des onduleur(s))
 Productibilité moyenne :kWh/an
 (puissance crête installée en Wc multipliée par 1500, qui est le nombre d'heures de fonctionnement équivalent pleine puissance en France métropole)

4° Localisation de l'installation :

5° Incidence du projet sur la sécurité et la sûreté des réseaux publics d'électricité : étant donnée la puissance de l'installation de production, l'incidence sur la sécurité et la sûreté des réseaux publics d'électricité sera très limitée. Par ailleurs, vous trouverez ci-joint une copie de la fiche de collecte de renseignements qui a été envoyée à l'ARD pour le raccordement de l'installation au réseau BT précisant que les onduleurs disposent des protections de découplage nécessaires *ou* le certificat de conformité établi par mon installateur.

6° Application de la législation sociale dans l'établissement : sans objet

7° Influence, sur l'environnement, du parti de production retenu : la production d'électricité à partir d'énergie solaire est un mode de production décentralisé efficace respectueux de l'environnement qui participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
Vous trouverez ci-joint la copie de la déclaration de travaux démontrant la bonne insertion de l'installation dans son environnement.

7bis° destination prévue de l'électricité : La totalité de la production d'électricité sera vendue à EDF dans le cadre de l'obligation d'achat.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Ministre, mes salutations les meilleures

Lieu :

Date :

Signature :

P.J.

- **Fiche de collecte de renseignements envoyée à l'ARD**
- OU
- **Certificat de conformité établi par l'installateur *ou* attestation sur l'honneur, les cas échéants**

ET

- **Copie de la déclaration de travaux *ou* permis de construire, le cas échéant**

1.4

Nom :
Prénom :
Domicile :
.....
.....

ATTESTATION DE CONFORMITE

Je soussigné (nom, prénom) responsable
d'une installation comprenant un générateur d'énergie photovoltaïque situé à

Adresse.....
.....
.....

certifie sur l'honneur que cette installation a été réalisée conformément aux normes en vigueur.

Lieu :
Date :
Signature :

DEMANDE DE CONTRAT D'ACHAT D'ENERGIE ELECTRIQUE
PRODUITE PAR L'ENERGIE RADIATIVE DU SOLEIL

Nom ou raison sociale du producteur :

.....

Siège social :

Code SIRET :

Représenté par :

Monsieur le Responsable d'Agence
Agence Administration des Obligations d'Achat

.....
.....
.....

Adresse de l'installation de production :

.....

.....

Conformément à l'art. 3 de l'Arrêté du 13 mars 2002 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil, nous demandons à bénéficier d'un contrat pour l'installation sus-définie. Dans ce but, et conformément à l'article 2 du même arrêté, nous vous communiquons les caractéristiques principales de cette installation.

1° Nombre et type de générateurs1 :

2° Puissance crête installée2 : kWc

3° Puissance active maximale produite par l'installation et fournie à l'acheteur3 : kW

3bis Puissance active maximale d'autoconsommation kW
(puissance produite et consommée par le producteur pour ses besoins propres)

4° Productibilité moyenne annuelle estimée : kWh/an
(quantité d'énergie que l'installation est susceptible de produire en moyenne sur une période d'un an = Puissance crête [kWc] x 15004)

5° Fourniture moyenne annuelle estimée : kWh/an
(quantité d'énergie que le producteur est susceptible de fournir à l'acheteur en moyenne sur une période d'un an)5

5bis Autoconsommation moyenne annuelle : kWh
(quantité d'énergie que le producteur est susceptible de consommer pour ses besoins propres en moyenne sur une période d'un an)

6° Point de livraison6 :

Limite de concession

7° Tension de livraison : 230 V (monophasé) 380 V (triphase)

8° Type de bâtiment : logement individuel bâtiment professionnel logement collectif autre

9° Référence du contrat de fourniture d'électricité s'il existe7 :
 n'existe pas ou est en cours

10° Autres renseignements :

Copie de la lettre mentionnée à l'article R421-12 du code de l'urbanisme (=récépissé du permis de construire uniquement si un permis de construire est nécessaire)

Date prévisible de mise en service :

Fait à : Signature du producteur (cachet de la société) :

le :

Mandatement (optionnel)

Je soussigné,, confie à qui accepte le soin d'accomplir les opérations suivantes en mon nom et compte :

- effectuer la demande de contrat d'achat ci-dessus auprès d'EDF,
• et élaborer avec EDF le contrat d'achat qui me sera présenté pour signature.

Fait à le

Signature du producteur signature du mandaté

1 Il s'agit du nombre et type de panneaux photovoltaïques. Par exemple : 4 x Isofoton 110 N.
2 Telle que définie par les normes NF EN 61215 et NF EN 61646. C'est celle qui est indiquée également dans le certificat d'obligation d'achat délivrée par la DRIRE
3 Cette puissance est égale à la puissance active maximale produite pas le(s) onduleur(s). Cette valeur doit être inférieure ou égale à la puissance crête.
4 1800 pour la Corse et les DOM
5 Précision : l'énergie achetée par EDF est celle qui sera physiquement livrée (et nette d'auxiliaires de production -cas de vente de la totalité de la production) au point de livraison. Dans le cas où le producteur est également client sur le même point de livraison, la livraison sera égale à la production moins les autoconsommations -cas de vente du surplus de la production.
6 Défini avec le gestionnaire de réseau. C'est en principe la limite entre le réseau public et l'installation du producteur. Il est en général aux bornes aval du disjoncteur de branchement.
7 Il s'agit généralement de la référence client indiquée sur la facture EDF.

Nom :
Prénom ;
Domicile :
.....
.....

Monsieur le Préfet
DRIRE
.....
.....
.....

Objet : demande de certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat d'électricité

Monsieur le Préfet,

Ayant fait l'acquisition d'une installation de production d'électricité photovoltaïque, j'ai l'honneur de vous demander, conformément au Décret n°2001-410 du mai 2001 relatif aux conditions d'achat de l'électricité produite par des producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat, de bien vouloir me délivrer un certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat d'électricité.

Caractéristiques de l'installation de production d'électricité:

Localisation (adresse) :
.....
.....

Energie primaire : énergie radiative du soleil

Puissance installée :kWc

Capacité de production :kWh/an
(= puissance installée en kWc multipliée par 1500)

Nombre prévisionnel d'heures de production : 4 350 heures par an

Nombre d'heures équivalent-pleine puissance : 1 500 heures par an

En application des dispositions du décret n°2003-282 du 27 mars 2003 qui modifie le décret n° 2001-410 du 10 mai 2001 relatif aux conditions d'achat de l'électricité produite par des producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat, **je déclare ne pas exploiter** moi-même ou par une société que je contrôle directement ou indirectement, **une autre installation photovoltaïque bénéficiant de l'obligation d'achat et située à une distance inférieure à 500 m** de l'installation objet de la présente demande.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, mes salutations les meilleures

Lieu :
Date :

Signature :

NOTA : Fournisseur d'électricité : EDF
 autre fournisseur, régie (spécifier nom, adresse) :

.....

NOTIFICATION DE MISE EN SERVICE INDUSTRIELLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE RACCORDEE AU RESEAU

Nom ou raison sociale du producteur

.....

Siège social :

Code SIRET :

Représenté par :

Monsieur le Responsable d'Agence
**Agence Administration des Obligations
d'Achat**

.....
.....
.....

Adresse de l'installation de production

.....

.....

Contrat d'achat photovoltaïque n° (si connu) :

Monsieur,

Suite à ma demande complète de contrat d'achat de l'énergie électrique produite par l'énergie radiative du soleil à l'adresse indiquée ci-dessus réalisée en date du, j'ai le plaisir de vous informer de sa mise en service industrielle de mon installation à la date du :

.....
(date d'intervention pour travaux de raccordement au réseau de EDF ou de la régie)

Ainsi, je vous prie de bien vouloir acter l'application du contrat d'achat à partir de cette date.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Fait à le

Signature du producteur (cachet de la société)

COORDONNEES UTILES AU CONTRAT DE RACCORDEMENT

EDF GDF SERVICES - ARD Grand Centre

8 rue de Boutteville – BP 442
37204 Tours Cedex 03
Tel : 02 47 80 25 67 / Fax : 02 47 80 25 71

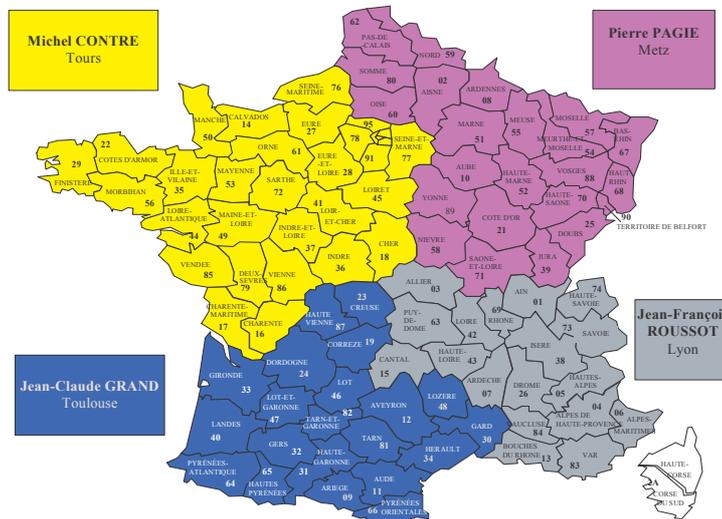
SYSTEMES ENERGETIQUES INSULAIRES (Corse et DOM)

11 rue de la Motte Picquet
35000 Rennes
Tel : 02 99 03 57 53 / Fax : 02 99 03 55 44

COORDONNEES UTILES AU CONTRAT D'ACHAT

EDF Branche Energies

<p style="text-align: center;">Agence Administration des Obligations d'Achat <u>Sud Est</u> M. Jean-François ROUSSOT 9 rue des Cuirassiers – BP 3013 69399 Lyon cedex Tel accueil : 04 78 71 43 93 / Fax : 04 78 71 64 17</p>	<p style="text-align: center;">Agence Administration des Obligations d'Achat <u>Centre Ouest</u> M. Michel CONTRE 8 rue Boutteville – BP 437 37204 Tours cedex 03 Tel accueil : 02 47 21 21 00 / Fax : 02 47 21 21 02</p>
<p style="text-align: center;">Agence Administration des Obligations d'Achat <u>Nord Est</u> M. Pierre PAGIE BP 647 57146 Woippy cedex Tel accueil : 03 87 53 35 35 / Fax : 03 87 53 35 36</p>	<p style="text-align: center;">Agence Administration des Obligations d'Achat <u>Sud Ouest</u> M. Jean-Claude GRAND 2 impasse du Ramier des Catalans – BP78516 31685 Toulouse cedex 6 Tel accueil : 05 34 45 20 20 / Fax : 05 34 45 20 44</p>
<p style="text-align: center;"><u>Corse et DOM P>36 kVA</u> EDF Branche Energie Systèmes Insulaires M. Luc BRULIN Tour Franklin 92042 Paris la Défense cedex Tel : 01 49 01 40 29</p>	<p style="text-align: center;"><u>Corse P<36 kVA</u> Centre EDF GDF Services M. NANAN Quartier Saint Joseph - Aspretto 20090 Ajaccio Tel : 04 95 29 72 08</p>
<p style="text-align: center;"><u>DOM < 36 kVA</u></p> <p style="text-align: center;">Centre EDF GDF Services (coordonnées postales indiquées sur vos factures d'électricité)</p> <p style="text-align: center;">Guadeloupe Mme CORNELY, Tel : 05 90 82 40 02 Martinique M. PLAVONIL, Tel : 05 96 59 23 96 Guyane M. ROBINSON, Tel : 05 94 39 66 28 Réunion Mme LARAVINE, Tel : 02 62 40 70 19</p>	



LISTE des DRIREs

Alsace 1, rue Pierre Montet 67082 Strasbourg cedex Tél : 03.88.25.92.92 / Fax : 03.88.25.92.68 drire-alsace@industrie.gouv.fr	Aquitaine 42 rue du G ^{al} de Larminat BP 55, 33035 Bordeaux Tél : 05.56.00.04.00 / Fax : 05.56.00.04.98 drire-aquitaine@industrie.gouv.fr
Auvergne 43, rue de Wailly 63038 Clermont-Ferrand cedex 1 Tél : 04.73.34.91.00 / Fax : 04.73.34.91.39 drire-auvergne@industrie.gouv.fr	Basse Normandie Citis - le Pentacle, Av. de Tsukuba 14209 Herouville St Clair cedex Tél : 02.31.46.50.00 / Fax : 02.31.94.82.49 drire-basse-normandie@industrie.gouv.fr
Bourgogne 15-17 avenue J. Bertin BP 16610, 21066 Dijon Tél : 03.80.29.40.00 / Fax : 03.80.29.40.93 drire-bourgogne@industrie.gouv.fr	Bretagne 9, rue du Clos Courtel 35043 Rennes cedex Tél : 02.99.87.43.21 / Fax : 02.99.87.43.03 drire-bretagne@industrie.gouv.fr
Centre 16, rue Charles de Coulomb 45077 Orléans cedex 21 Tél : 02.38.41.76.00 / Fax : 02.38.56.43.31 drire-centre@industrie.gouv.fr	Champagne-Ardenne 2, rue Grenet Tellier 51038 Chalons/Marne Tél : 03.26.69.33.00 / Fax : 03.26.21.22.37 drire-champagne-ardenne@industrie.gouv.fr
Corse Résidence d'Ajaccio - Bât. A , Rue Nicolas Péraldi 20090 Ajaccio Tél : 04.95.23.70.70 / Fax : 04.95.22.26.40 drire-corse@industrie.gouv.fr	Franche Comté 21b rue Alain Savary - BP 1269 25005 Besançon cedex Tél : 03.81.41.65.00 / Fax : 03.81.53.00.81 drire-franche-comte@industrie.gouv.fr
Haute Normandie 21, Av. de la Porte des Champs 76037 Rouen cedex Tél : 02.35.52.32.00 / Fax : 02.35.52.32.32 drire-haute-normandie@industrie.gouv.fr	Ile de France 6 6-10, rue Crillon 75194 Paris cedex 04 Tél : 01.44.59.47.47 / Fax : 01.44.59.47.00 drire-ile-de-france@industrie.gouv.fr
Languedoc-Roussillon 6, avenue de Clavières 30319 Alès cedex Tél : 04.66.78.50.00 / Fax : 04.66.78.50.34 drire-languedoc-roussillon@industrie.gouv.fr	Limousin 15, place Jourdan 87038 Limoges cedex Tél : 05.55.11.84.00 / Fax : 05.55.32.19.84 drire-limousin@industrie.gouv.fr
Lorraine Technopôle Metz 2000 15, rue Claude Chappe BP 95038, 57071 Metz cedex 3 Tél : 03.87.56.42.00 / Fax : 03.87.76.97.19 drire-lorraine@industrie.gouv.fr	Midi-Pyrénées 12, rue Michel Labrousse B.P. 1345 31107 Toulouse cedex 01 Tél : 05.62.14.90.00 / Fax : 05.62.14.90.01 drire-midi-pyrenees@industrie.gouv.fr
Nord-Pas de Calais 941, rue Charles Bourseul BP 750 59507 Douai cedex Tél : 03.27.71.20.20 / Fax : 03.27.88.37.89 drire-nord-pas-de-calais@industrie.gouv.fr	Pays de la Loire la Chanterie 2, rue Alfred Kastler BP 30723 44307 Nantes cedex 03 Tél : 02.51.85.80.00 / Fax : 02.51.85.80.44 drire-pays-de-loire@industrie.gouv.fr
Picardie 44, rue Alexandre Dumas 80094 Amiens cedex 03 Tél : 03.22.33.66.00 / Fax : 03.22.33.66.22 drire-picardie@industrie.gouv.fr	Poitou-Charentes Maison de l'Industrie 1, rue de la Goélette - Grand Large II 86280 Saint-Benoît Tél : 05.49.38.30.00 / Fax : 05.49.38.30.30 drire-poitou-charentes@industrie.gouv.fr
Provence-Alpes-Côte d'Azur 67-69, avenue du Prado 13286 Marseille cedex 6 Tél : 04.91.83.63.63 / Fax : 04.91.79.14.19 drire-provence-alpes-cote-d'azur@industrie.gouv.fr	Rhône-Alpes Pôle Electricité 44 Avenue Marcelin Berthelot 38030 GRENOBLE Cedex 02 Tél : 04.76.69.34.34 drire-rhone-alpes@industrie.gouv.fr
Guyane-Guadeloupe-Martinique Impasse Buzaré - BP 7001, 97307 Cayenne cedex Tél : 05.94.29.75.30 / Fax : 05.94.31.97.77 drire-antilles-guyane@industrie.gouv.fr	La Réunion 130, rue Léopold Rambaud BP 12, 97491 Sainte Clotilde Tél : 02.62.92.41.10 / Fax : 02.62.29.37.31 drire-reunion@industrie.gouv.fr

